RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Avis n° 2026 / 98 / SAFRAN RTE 4U / 3 du 4 novembre 2026 sur la réponse des maitres d'ouvrage au bilan de la concertation préalable relative au projet « 4U » d'usine de production de freins aéronautiques en carbone et de son raccordement électrique situé à Saint-Vulbas au sein du Parc industriel de la plaine de l'Ain (01)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment le II de son article L. 121-8 et ses articles L. 121-9, L. 121-14, L. 121-16 et L. 121-16-1 ;
Vu la décision n° 2026 / 20 / SAFRAN RTE 4U / 1 du 4 février 2026 d'organiser une concertation préalable relative au projet « 4U » d'usine de production de freins aéronautiques en carbone et de son raccordement électrique situé à Saint-Vulbas au sein du Parc industriel de la plaine de l'Ain (01) ;
Vu la décision n° 2026 / 48 / SAFRAN RTE 4U / 2 du 6 mai 2026 d'engager la concertation préalable relative au projet « 4U » d'usine de production de freins aéronautiques en carbone et de son raccordement électrique situé à Saint-Vulbas au sein du Parc industriel de la plaine de l'Ain (01) ;
Vu le bilan des garants de la concertation préalable publié le 17 août 2026 ;
Vu la réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garants tirant les enseignements de la concertation préalable publiée sur le site de la CNDP le 2 novembre 2026 ;

Après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

CONSTATE QUE :

La réponse publiée par les maîtres d'ouvrage suite au bilan de la concertation préalable a pris en compte l'ensemble des observations et propositions du public, ainsi que les recommandations formulées par les garants.

RECOMMANDE QUE :

Les maîtres d'ouvrage organisent une réunion publique, élargie aux acteurs du territoire, pour rendre compte des enseignements de la concertation, des décisions à venir sur le projet et des modalités de la suite de la concertation.
Les maitres d'ouvrage maintiennent et actualisent le site internet de la concertation a minima jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et, au-delà, jusqu'à la mise en service du projet.

Fait le 4 novembre 2026.

PAPINUTTI
Marc

Signature numérique de
PAPINUTTI Marc
Date : 2026.11.04 17:10:33
+01'00'

Le président,
M. Papinutti